

MAIRIE  
DE  
**GRÂCES**



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRÂCES  
DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019 – 20 H 00**

Date de la convocation : 30 août 2019

Présidence de : Mr Yannick LE GOFF, Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ, Mme BRIENT, M. PERU, M. LACHIVER – Adjoint au Maire, Mesdames CORRE, DANIEL, GIRONDEAU, MOURET, SABLE, SALIOU, Messieurs BOLLOCH, HERVIOU, HUBERT, NDIAYE

Absents excusés : Madame GUILLOU, Madame COMMAULT, Monsieur CRASSIN, Monsieur LE GUEN

Avaient donné pouvoirs par : Madame GUILLOU à Madame CORRE

Madame COMMAULT à Madame BRIENT

Monsieur CRASSIN à Monsieur LASBLEIZ

Monsieur LE GUEN à Monsieur HUBERT

Secrétaire de Séance : Mme Victoria GIRONDEAU

Présence de : Monsieur Thierry JEZEQUEL- Responsable services techniques



## **1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2019**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 5 Juillet 2019.

Après discussion, le conseil municipal, par 14 voix POUR et 3 voix CONTRE (Madame DANIEL, Messieurs HUBERT et LE GUEN) valide le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019.

## **2 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose qu'il a pris la décision de ne pas utiliser le droit de préemption pour les immeubles et les terrains suivants :

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AC 114, 115 et 116 pour respectivement 136 m<sup>2</sup>, 170 m<sup>2</sup> et 583 m<sup>2</sup> au 13 rue Porzou, vendus par Monsieur Christian MORELLEC à Monsieur et Madame Philippe COTILLARD demeurant 34 rue Porzou – GRACES

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AO 60 pour 1 019 m<sup>2</sup> au 26 rue de Locménard, vendus par Madame Josèphe TARDIVEL à Madame Francine BOISNARD demeurant 30D rue de la Prévoté – PORT D'ENVAUX (17350)

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AI 100 pour 643 m<sup>2</sup> au 16 rue Parc Bras, vendus par Madame Josette ORBAN à Madame Annie SIMON demeurant 8 place de la Grande Tour – ERMONT (95120)

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AH 33 pour 574 m<sup>2</sup> au 4 Allée des Alouettes, vendus par La société LARES à Monsieur Erwan JACQUETTE et Madame Sandrine LAMOULLER demeurant 4 rue de la Chanterrie – TREGUIER (22220)

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AB 81 pour 281 m<sup>2</sup> au 42 rue de Saint Jean, vendus par Madame Nathalie LE CREURER à Monsieur Alan FAVIER et Madame Gwendoline LE MERDY demeurant Croas Vouriou – GOUDELIN (22290)

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AB 76 pour 268 m<sup>2</sup> au 34 rue de Saint Jean, vendus par Monsieur Gérard LE ROY à Monsieur et Madame Stéphane CHAPIN demeurant Cleun Treuz – LOUARGAT (22540)

- Terrains et maison, parcelle cadastrée section AT 57 et 95 pour respectivement 362 m<sup>2</sup> et 250 m<sup>2</sup> au 5 Poul Ranet, vendus par les conjoints QUEROU-MOISAN à Madame Myriam ROUSSEL demeurant 4 rue des Lilas – RUNAN (22260)

- terrains et maison, parcelles cadastrées section AC 4 et 5 pour respectivement 458 m<sup>2</sup> et 450 m<sup>2</sup> situées au 80 rue de Saint Jean vendu par Monsieur Henri TUDO à Madame Myriam LE DRUILLENNEC demeurant Ker Henri – GURUNHUEL (22390)

- Terrains et maison, parcelle cadastrée section AO 21 au 27 rue de Callac pour 318 m<sup>2</sup> vendus par Monsieur et Madame Arnoldus BROUWER à Monsieur Gaël PASQUIOU et Madame Nathalie ILLIEN demeurant 2 Ty Nevez – PLOUGONVER (22810)

- Terrains et maison, parcelles cadastrées sections C1206, 1207, 1208, 1022, 1023 pour un total de 824 m<sup>2</sup> situées rue du Brugou Bras vendues par les conjoints DERRIEN à Monsieur et Madame Joseph PEILLET demeurant 2 Guerjean – TREGLAMUS (22540)

### **3 - DECISIONS PRISES PAR AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par délibération en date du 4 avril 2014, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les devis d'un montant inférieur à 4 000 € HT. Il informe donc l'assemblée des signatures suivantes :

- devis de Qualité Informatique pour la fourniture d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour la cantine scolaire. Le montant de ce devis est de 1324.84 € HT soit 1611.41 € TTC.

- devis de Qualité informatique pour la fourniture et la pose d'un vidéoprojecteur et d'un tableau numérique pour l'école élémentaire. Le devis est de 1 790.66 € HT soit 2 148.80 € TTC.

- devis de l'ADAC 22 pour la rédaction du programme de voirie 2019. Le montant de cette prestation est de 890 € HT soit 1 068 € TTC.

- devis de SUEZ pour l'installation d'un branchement d'assainissement avec réfection définitive de la chaussée dans le cadre de la construction de l'école élémentaire. Le montant du devis est de 1 453.90 € HT soit 1 744.68 € TTC

- devis d'Altrad Diffusion pour la fourniture de 50 barrières de police d'un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC.

#### **4 - DEMANDE DE FINANCEMENT CONTRAT DE PARTENARIAT – FONDS REGIONAUX 2014 – 2020 POUR CONFORTER LE CHEMINEMENT DOUX VERS GUINGAMP**

DELIBERATION N° 55/2019

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune de Grâces souhaite programmé courant 2020 la réalisation, sur 1 ou 2 exercices, d'un aménagement global de la rue du château de Kéribot avec notamment la réfection de la structure et de la couche d'enrobé pouvant supporter le passage très important des camions, la création d'un cheminement piéton et d'une piste cyclable s'achevant en limite du territoire.

L'aménagement envisagé permettrait donc de :

- boucler le cheminement piétonnier actuel entre les deux communes et relier le bourg de Grâces et la commune de Guingamp,
- faciliter et sécuriser la circulation des piétons,
- créer une piste cyclable,
- encourager les déplacements doux et limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- maîtriser les déplacements en véhicules.

Le projet se déclinera en deux axes prioritaires : premièrement il s'agira de créer le cheminement piétonnier sur la rue du château de Kéribot qui est actuellement inexistant et deuxièmement de sécuriser l'accès des usagers des transports en commun. Ce sera également l'occasion pour la commune de mettre aux normes les abords de cette voie pour l'ensemble des usagers.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- lancement de la consultation en mars 2020
- date prévisionnelle de début des travaux en mai 2020
- date prévisionnelle de fin des travaux en mai 2021.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous et les explications fournies précédemment,

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros TTC	Origine	Montant en euros	%
<b>Dépenses éligibles</b>	588 000,00 €	<b>Contributions publiques</b>	100 000,00 €	17,01
Etudes		Région - contrat de partenariat		
Maîtrise d'œuvre		Etat (A préciser)		
Travaux		Département		
		Structures intercommunales		
		Communes		
		Autres aides publiques	488 000,00 €	82,99
		autofinancement public		
		Total public	588 000,00 €	
<b>Assiette éligible</b>	588 000,00 €			
		<b>Contributions autres que publiques</b>		
<b>Investissement non éligible</b>		Autofinancement privé		
		Autres fonds privés		
		Recettes générées par l'opération		
<b>Total dépenses</b>	<b>588 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>588 000,00 €</b>	<b>100,00</b>

Après en avoir débattu, le conseil municipal par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Madame DANIEL, Messieurs HUBERT et LE GUEN) décide de :

- valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus,
- demander à bénéficier des aides au titre du Contrat de partenariat 2014-2020 (fonds régionaux),
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune de Grâces s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds régionaux.

#### **5 - CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – INSTALLATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient de retirer cette question de l'ordre du jour du conseil. En effet, le devis soumis par la société SUEZ le 2 août 2019 est erroné. La nouvelle commande porte sur un montant de travaux de 1 944.02 € HT soit 2 332.82 € TTC au lieu de 4 268.28 € HT soit 5 121.94 € TTC.

#### **6 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2019** DELIBERATION N° 56/2019

Monsieur le Maire fait savoir que l'appel d'offres pour le programme de voirie 2019 a été lancé le 12 juillet 2019. Les travaux envisagés sont les suivants :

☞ Tranche Ferme :

- Rue Hent ar Vilin
- Rue du château de Kéribot
- Purge rue du Collège

☞ Tranche Optionnelle :

- Trottoirs Clos des Chênes

Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres : la société EUROVIA et la société COLAS.

La commission d'appel d'offres réunie le 28 août a étudié les offres présentées par ces deux entreprises.

L'offre d'EUROVIA est de 52 847.50 € HT soit 63 417.00 € TTC et celle de COLAS de 64 972.00 € HT soit 77 966.40 € TTC. Ces montants comprennent la tranche ferme et la tranche optionnelle.

La commission propose d'attribuer le marché du programme de voirie 2019 à l'entreprise Eurovia.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Madame DANIEL, Messieurs HUBERT et LE GUEN) décide :

- de valider la proposition de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à l'entreprise Eurovia,
- de lever la tranche optionnelle d'un montant de 12 860 € HT soit 15 432 € TTC,
- d'autoriser le maire à signer le marché à intervenir et tout document en lien avec cette opération.

## **7 - ACQUISITION DE 2 COLUMBARIUMS – ATTRIBUTION DU MARCHE**

DELIBERATION N° 57/2019

Monsieur le Maire fait savoir que l'acquisition d'un nouveau columbarium est devenue nécessaire.

Des devis avaient été demandés en début d'année. Après discussion, la commission d'appel d'offres qui s'était réunie en juin avait décidé de solliciter des nouveaux devis pour la fourniture et la pose de deux columbariums de 4 cases.

La mairie a reçu deux devis, des pompes funèbres Rolland pour 6 333.34 € HT et des pompes funèbres Duégain pour 3 816.67 € HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 26 août 2019 propose de retenir l'offre des Pompes Funèbres ROLLAND d'un montant de 6 333.34 € HT soit 7 600.00 € TTC au motif que le granit est d'origine française contrairement à celui fourni par les pompes funèbres DUEGAIN.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'offre des pompes funèbres ROLLAND de 6 333.34 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre des pompes funèbres ROLLAND et autorise le maire à signer le devis de 7 600 € TTC.

## 8 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – ACHAT DE BARRIERES DE POLICE

DELIBERATION N° 58/2019

Monsieur le Maire fait savoir que les crédits budgétaires prévus sur l'opération 10003 « acquisitions matériels, outillage & mobiliers » ne sont pas suffisants pour permettre le règlement de l'achat de 50 barrières de police.

Il demande donc au conseil municipal d'autoriser le virement de crédits suivants :

- chapitre 020 – dépenses imprévues - 2 200 €
- opération 10003 « Acquisition matériels, outillage & mobiliers » - article 21578 + 2 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le virement de crédits présenté ci-dessus.

## 9 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – FOURNITURES DE 2 COLUMBARIUMS

DELIBERATION N° 59/2019

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 3 600 € avait été inscrite au budget pour la fourniture d'un columbarium.

En vue de l'acquisition de 2 columbariums il est donc nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

- chapitre 020 – dépenses imprévues - 7 600 €
- opération 117 « extension cimetières » - article 2116 cimetière + 7 600 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser ce virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le virement de crédits présenté ci-dessus.

## 10 - TARIFS CANTINE – GARDERIE – ALSH 2019/2020

DELIBERATION N° 60/2019

Monsieur le Maire fait savoir que les commissions Finances et Scolaire/Périscolaire réunies le 26 août dernier propose les tarifs de cantine, de garderie et d'ALSH suivants pour l'année scolaire 2019/2020 :

GARDERIE - ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020		
<i>quotient familial</i>	<i>jusqu'à 575</i>	<i>576 et +</i>
1 heure	0,80 €	1,26 €
1/2 heure	0,40 €	0,63 €

PRIX DU REPAS A LA CANTINE				
<i>Quotient familial</i>	<i>jusqu'à 575</i>	<i>576 à 832</i>	<i>833 à 1337</i>	<i>1338 et +</i>
Tarifs 2019 - 2020	1,63 €	2,35 €	2,75 €	3,16 €

PRIX DU REPAS ADULTE		
INSTITUTEURS & AGENTS DE CAT B & A	2019 - 2020	5,20 €
AGENTS DE CATEGORIE C	2019 - 2020	3,16 €

ALSH JOURNEE SANS REPAS				
<i>Quotient familial</i>	<i>jusqu'à 575</i>	<i>576 à 832</i>	<i>833 à 1337</i>	<i>1338 et +</i>
Tarifs 2019 - 2020	4,65 €	6,00 €	8,30 €	9,20 €

ALSH 1/2 JOURNEE SANS REPAS				
<i>Quotient familial</i>	<i>jusqu'à 575</i>	<i>576 à 832</i>	<i>833 à 1337</i>	<i>1338 et +</i>
Tarifs 2019 - 2020	3,10 €	5,25 €	6,25 €	7,30 €

ALSH JOURNEE AVEC REPAS				
<i>Quotient familial</i>	<i>jusqu'à 575</i>	<i>576 à 832</i>	<i>833 à 1337</i>	<i>1338 et +</i>
Tarifs 2019 - 2020	6,23 €	8,35 €	11,05 €	12,46 €

ALSH 1/2 JOURNEE AVEC REPAS				
<i>Quotient familial</i>	<i>jusqu'à 575</i>	<i>576 à 832</i>	<i>833 à 1337</i>	<i>1338 et +</i>
Tarifs 2019 - 2020	4,73 €	6,30 €	8,35 €	9,46 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 2 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de cantine, garderie et ALSH pour l'année scolaire 2019 – 2020.

## 11 – INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Le Maire,

Yannick LE GOFF

